

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 3

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180925-D2018195-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2018

Publication : 26/09/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 20 septembre se sont réunis dans les locaux de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine (*départ après la question diverse n°1*), OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, , MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel (*départ après la question diverse n°1*), BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, TRON Jean-Michel (*départ après la question diverse n°1*), MASSE Roger (*départ après la question diverse n°1*) et M. FERRON Jean.

EXCUSES : Mme PIGNATEL Agnès ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, M. BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE ADAPTEE.

Le Conseil de communauté,

CONSIDERANT l'opportunité pour la CCVUSP de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des prestations mises à sa charge en application des dispositions de l'article 57 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 régissant le statut des agents de la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT l'échéance du contrat actuel fixée au 31 décembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient de lancer une nouvelle consultation dans le cadre d'une procédure adaptée ;

VU le cahier des charges ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 19 septembre 2018 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le cahier des charges ci-annexé.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour l'assurance statutaire de son personnel.
- **DIT** que ce marché sera décomposé en deux lots :
 - **lot n°1** : garanties des risques statutaires des agents relevant du régime de la CNRACL,
 - **lot n°2** : garanties des risques statutaires des agents relevant du régime de l'IRCANTEC.
- **FIXE** la durée du marché à **un an**, reconductible une fois sans formalité pour la même période soit jusqu'au **31/12/2020**.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le ou les marchés à intervenir avec le ou les entreprises attributaires et tous documents relatifs à la présente décision.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget principal 2019 et 2020.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

C.C.V.U.S.P



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.